

**PROJET DE LOI DE FINANCES 2020**  
**SUBSTITUER UN BUDGET AGRICOLE VISIONNAIRE**  
**AU BUDGET AGRICOLE GESTIONNAIRE DU GOUVERNEMENT**

*Commission des affaires économiques*

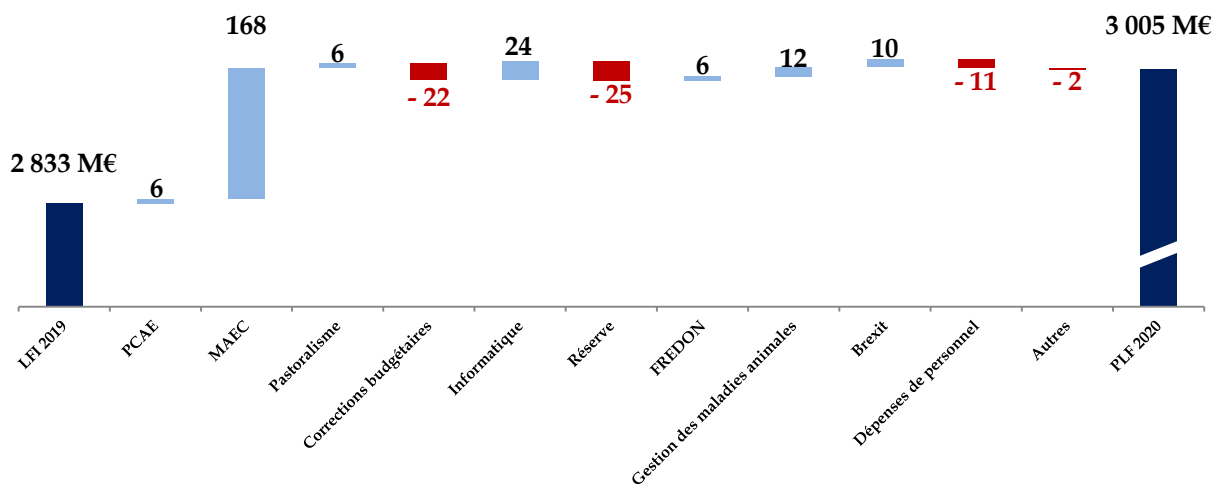
**Avis sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour 2020 de M. Laurent DUPLOMB, sénateur de la Haute-Loire, Mme Françoise FÉRAT, sénateur de la Marne et M. Jean-Claude TISSOT, sénateur de la Loire**

Avis n°141 tome I

Les rapporteurs pour avis dénoncent le défaut de cohérence et le manque d'ambition de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » pour 2020. Outre une **relative stabilité des dotations par rapport à l'année précédente**, ne prenant nullement en compte la crise du monde agricole, ce budget suscite des inquiétudes supplémentaires en actant des mesures contestables. En résumé, pour faire face à la détresse du monde agricole, **les rapporteurs auraient souhaité un budget à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire un budget qui propose une vision ambitieuse de l'agriculture de demain.**

### 1. Un budget peu volontariste, qui n'évolue que sous la contrainte

Il est proposé que les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » augmentent de 172 millions d'euros en autorisations d'engagement et 29 millions d'euros en crédits de paiement. Malgré une apparente hausse vantée par le Gouvernement, les dotations nationales dédiées à l'agriculture n'évoluent pas réellement par rapport à 2019 une fois qu'est retraité le mouvement naturel de réengagement des mesures agro-environnementales pour la prochaine période et que sont mises à l'écart les corrections apportées par rapport à la budgétisation précédente. Finalement, **les 25 millions d'euros d'économies réalisées en ponctionnant la réserve pour aléas censée aider les agriculteurs à mieux faire face aux risques auxquels ils sont exposés ont été recyclés directement pour financer des dépenses informatiques de l'administration du ministère.**



\* en autorisations d'engagement

## 2. Des évolutions de crédits qui suscitent des inquiétudes

### 1° Pourquoi ne pas pérenniser dès cette année le TO-DE ?

La loi prévoit l'extinction en 2021 du dispositif d'exonérations de cotisations patronales spécifique aux employeurs de travailleurs occasionnels et demandeurs d'emplois (TO-DE) compte tenu du renforcement des allègements généraux proposés à la suite de la suppression du CICE.

En augmentant les charges de certaines filières au détriment de leur compétitivité, la suppression du dispositif TO-DE, pourtant adapté à la réalité du travail saisonnier, revient à **cautionner une hausse du coût du travail pour les filières qui en sont le plus dépendantes** et une **pénalisation des agriculteurs investis dans les solutions agroenvironnementales**. Ce différentiel de compétitivité risque de se traduire par de **nouvelles importations de produits alimentaires**.

### 2° La réserve de crise encore amputée : une erreur stratégique ?

Le Gouvernement propose une nouvelle fois de réduire cette réserve de crise de 25 millions d'euros, ramenant la réserve à un montant de 175 millions d'euros, compte tenu d'estimations réduites sur les montants d'apurements communautaires à régler cette année. **Les rapporteurs pour avis ne peuvent que regretter ce choix. C'est une erreur stratégique au moment même où les agriculteurs n'ont jamais été autant exposés aux risques climatiques.**

### 3° Une forêt aux abois

Le budget pour 2020 propose une baisse des crédits de la forêt au pire moment. Les épisodes de sécheresse ont affaibli les défenses naturelles des peuplements forestiers qui cèdent, par pans entiers, aux attaques des insectes ravageurs, et en particulier des scolytes. Les forestiers doivent donc déployer plus de moyens pour endiguer les attaques sanitaires tout en constatant que l'augmentation des volumes de bois mis sur le marché fait mécaniquement plonger les cours. Pour éviter une catastrophe forestière, il **faut définir une politique forestière de choc**. Tel n'est pas encore le cas puisque le Gouvernement a annoncé le 8 octobre des mesures de soutien d'un montant de 16 millions d'euros sur trois ans alors que nos voisins allemands ont décidé de mobiliser sur quatre ans environ 800 millions d'euros.

## 3. Un budget qui oublie d'investir pour préparer l'avenir de l'agriculture

Les rapporteurs pour avis regrettent le **manque de solutions concrètes** apportées par le Gouvernement pour répondre à la demande d'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leur modèle de production. La réponse passera par des investissements significatifs en matière de recherche et d'innovation, par des incitations à acquérir des équipements permettant à court terme de réduire significativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (proposée par les rapporteurs pour avis en première partie par le biais d'un dispositif de suramortissement) ou encore dans l'engagement à ne laisser aucun agriculteur sans solution technique en cas d'évolution de la réglementation.

- **Sur proposition des rapporteurs pour avis, la commission des affaires économiques a émis un avis défavorable sur les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et un avis favorable sur les crédits du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » du projet de loi de finances pour 2020.**



**Sophie Primas**  
Présidente de la commission  
*Les Républicains,*  
*Yvelines*



**Laurent Duplomb**  
Rapporteur pour avis  
*Les Républicains,*  
*Haute-Loire*

**Françoise Férat**  
Rapporteuse pour avis  
*Union centriste,*  
*Marne*



**Jean-Claude Tissot**  
Rapporteur pour avis  
*Socialiste et républicain*  
*Loire*



Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a19-141-1/a19-141-1.html>

Commission des affaires économiques

[http://www.senat.fr/commission/affaires\\_economiques/index.html](http://www.senat.fr/commission/affaires_economiques/index.html) - Téléphone : 01.42.34.23.20